

LE PROPAGATEUR

Vol. V.

JUIN 1908

No 6

Chronique mensuelle. — Les abeilles de Valvert, (Suite). — La fondation de Québec. — La présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

CHRONIQUE MENSUELLE

SOMMAIRE: Un *erratum*. — Lettre du pape aux cardinaux français. — Un pèlerinage à Rome. — La force de diagnostic de Pie X. — Le catholicisme en Chine. — Les conversions en Angleterre. — La fin d'un instituteur. — La foi du défunt cardinal Richard. — Le Jubilé d'or du Père Hurter. — La natalité en France. — Zola au Panthéon. — Clémenceau à Westminster. — Les fêtes d'Orléans. — M. de Lapparent et M. François Coppée. — La lady-help. — Un prêtre et un évêque conseillers municipaux. — Le doyen des chœurs d'église. — Le soleil du mal. — Les visites pastorales. — Les toilettes des communiantes. — Une coutume de jadis. — La Bienheureuse Madeleine-Sophie Barat. — Le cardinal Logue à Montréal. — Le nouvel archevêque de Toronto. — Les fêtes de Québec et l'*Univers*. — Saint Jean-Baptiste patron et modèle des canadiens. — Un beau récit d'audience. — M. Bédard, p. s. s. — M. A.-O. Gagnon, de Sherbrooke. — M. Louis Fréchette. — Nos défunts.

Dans notre dernière chronique, parlant d'une réception des paysans de la campagne romaine au Vatican, nous en avons, par suite de je ne sais quelle distraction, fixé la date au 25 avril, vendredi saint ? Il s'agissait en fait du 17 avril. Nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes. Pâques ne tombe jamais après le 25 avril.

* * *

Le 17 mai, le pape a adressé aux cardinaux français, et par eux à l'épiscopat et aux catholiques de France, une lettre importante dans laquelle il rejette les "Mutualités," qu'on projetait de fonder dans le monde ecclésiastique, et avec lesquelles le gouvernement Clémenceau — Briand consentait à traiter. Le Pape refuse d'approuver cette nouvelle combinaison pour les mêmes raisons qu'il a refusé de s'incliner devant la loi de séparation. Le gouvernement persistant à méconnaître la hiérarchie dans la constitution de l'Eglise, l'Eglise, comme telle, ne peut traiter avec lui. Donc "ces pensions aux vieux prêtres" que la loi autorisait et "ces exécutions des fondations de messes" qu'elle consentait à solder, pourvu que se constituassent des "Mutualités approuvées," l'Eglise les rejette. M. Briand en est pour ses façons cauteleuses. Qu'il garde tout ce qu'il a volé à l'Eglise au nom de l'Etat ! Le pape ne veut pas qu'on lui aide à se donner l'illusion d'avoir rattrapé, en insultant l'Eglise. Le Saint-Père, pour acquitter les fondations de messes, demande à chaque prêtre français une messe par année, il s'engage personnellement à en dire une tous les mois, et de plus il a vu lui-même, en déposant la somme voulue, à la célébration de deux mille messes par an.